

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141211-2014_A230-DE
Date de télétransmission : 16/12/2014
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A230

OBJET : Institution - Rapport sur la situation en matière de développement durable à la CPA

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à GALLESE Alexandre – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – ZERKANI Karima donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : FILIPPI Claude – PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Robert CHARDON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Robert CHARDON

Thématique : Institution

Objet : Rapport sur la situation en matière de Développement Durable à la Communauté du Pays d'Aix

Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50.000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Vous trouverez, en annexe à cette délibération, le bilan 2014 réalisé sur les politiques portées par la Communauté du Pays d'Aix et sur les activités internes des services.

Exposé des motifs :

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants à la

présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport des collectivités s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

À l'origine, les rapports sur la responsabilité sociétale des organisations résultaient de démarches volontaires. Cependant, ils sont de plus en plus encadrés par des textes législatifs ou réglementaires. Ainsi, les collectivités, tout comme l'État et les entreprises se doivent de produire un rapport annuel, nouvel outil de dialogue local, pour informer sur son activité vis-à-vis du développement durable.

Ainsi, chaque année depuis 2011, un rapport a été présenté en Conseil communautaire.

Le contenu du rapport

Ce document porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire. Il précise aussi les modalités d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Le rapport 2014 est organisé autour de 3 parties :

- un point sur chacune des finalités du développement durable et les principales actions menées par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2014. On trouve dans cette partie des indicateurs clés qui permettent de suivre l'évolution de l'activité de la CPA ;
- une seconde partie sur le fonctionnement interne de la collectivité au regard du développement durable ;
- enfin, le détail pour chaque politique des actions menées sur chacune des finalités.

Le rapport a été réalisé en interne par la Direction de l'Environnement, service Ecologie Urbaine, validé ensuite par les services concernés.

Le rapport Développement Durable sera complété par le bilan annuel de la Charte vers un Développement Durable actuellement en cours de réalisation et qui fait le compte rendu détaillé des actions conduites par l'ensemble des acteurs du territoire, dont la CPA.

Les principales conclusions du rapport 2014 :

Ce travail permet de constater que la Communauté du Pays d'Aix avance sur le terrain du développement durable. Ainsi, depuis 2012 on peut noter :

- l'élaboration d'un observatoire du territoire (ID20)
- l'élaboration ou la validation de plusieurs plans ou programmes (Plan de Déplacement Urbain, Plan Climat, Schéma de Cohérence Territoriale, Charte Forestière, Plan de Prévention des Déchets ...) donnant un cadre d'actions pour les prochaines années
- de nombreuses réalisations dans le domaine de la mobilité
- la progression de la prise en compte du développement durable dans les actions.

Cependant, des marges de progrès sont encore possibles, notamment sur les questions liées au pilotage ou à la concertation.

En effet, la coordination entre les politiques sectorielles (habitat, transports, économie, environnement) doit encore s'affiner.

Pour chacune des compétences de la CPA :

- Développement Économique

Dès 2010, la Charte vers un Développement Durable prévoyait la mise en place d'une « croissance verte » sur le territoire, réaffirmée par le Plan Climat : développement d'une filière des métiers de l'environnement, intégration de l'environnement dans les process des entreprises, réhabilitation écologique, valorisation des potentialités locales, etc.

Au cours de l'année 2014, plusieurs politiques ont évolué en ce sens : sur la gestion des zones d'activité (éco conditionnalité des aides), éco construction dans les entreprises, immobilier d'entreprise (aides conditionnées à la création d'emplois)...

Cependant, d'autres actions mériteraient d'être développées comme l'aide à la synergie entre les entreprises (économie circulaire ou écologie industrielle) ou le développement de services aux personnels des entreprises.

- Formation, Insertion, Emploi

Grâce à son action et ses financements, la Communauté du Pays d'Aix poursuit la mise en œuvre d'un Plan Local d'Insertion et d'Emploi qui permet de renforcer, sur le territoire communautaire, les moyens des opérateurs locaux en matière d'intégration des personnes en recherche d'emplois dans le monde du travail. Un nombre important d'outils destinés à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion est ainsi mis en œuvre sur le territoire avec des résultats probants. Un nouveau service est également proposé aux communes et acheteurs du territoire avec la mise en place d'un accompagnement au développement des clauses sociales de leur marché.

Concernant la formation, des efforts sont engagés pour les étudiants, notamment avec le soutien à la recherche et à l'information : Le « Plan Campus » devrait permettre également de restructurer l'offre de logement pour les étudiants qui rencontrent de grandes difficultés pour se loger sur Aix-en-Provence ; la construction d'une bibliothèque interuniversitaire, l'hôtel de l'innovation et des technologies, sont autant de projets sur lesquels s'investit la CPA.

Enfin, on peut souligner la très bonne prise en compte du développement durable dans la gestion du Centre de Formation des Apprentis, tant au niveau des enseignements que sur la gestion des locaux et des équipements et notamment la formalisation d'un Agenda 21.

- Construction, Habitat, Politique de la Ville

L'habitat, la construction, la politique de la ville sont un des axes forts de la Charte vers un Développement Durable. En effet, le déficit de logement sur le Pays d'Aix est tel, qu'à l'heure actuelle, les habitants sont contraints d'habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail.

Les objectifs de production de logements demeurent insuffisants pour absorber le déficit accumulé depuis plusieurs années. Ainsi, le territoire exporte des demandeurs de logements vers les territoires voisins. Sans Plan Local de l'Habitat officiellement validé, la CPA n'a plus de feuille de route pour les années à venir.

Au niveau de la construction, les principes du développement durable sont intégrés petit à petit.

En matière d'aménagement de zones d'habitat, les projets sont aujourd'hui élaborés et menés selon les critères et les objectifs de la Charte EcoQuartiers. Le nouveau quartier de Coudoux, conçu sur ces principes, sera livré fin 2014.

- Mobilité, déplacements, transports, infrastructures

La politique de développement des transports en commun et de ses infrastructures, nécessaires à leur attraction, se poursuit sur le territoire. L'année 2014 est marquée par la mise en route de plusieurs aménagements structurants pour le territoire : ouverture du pôle d'échanges de Plan d'Aillane, parc relais Malacrida, fin des travaux de la nouvelle gare routière d'Aix-en-Provence, ouverture de plusieurs relais vélo, dont un à la gare ferroviaire, itinéraire bis pour les bus le long de la RD9...

Cette politique ambitieuse confirme l'objectif pointé dans la Charte vers un Développement Durable et le Plan Climat comme l'un des enjeux transversal majeur pour le territoire.

Il faudra néanmoins plusieurs années avant de voir les effets de cette politique sur la qualité de vie des habitants et surtout un engagement des citoyens à modifier leurs habitudes de mobilité.

- Environnement

La politique environnement de la Communauté du Pays d'Aix couvre de manière historique de nombreux champs du développement durable. La démarche fédératrice de la Charte vers un Développement Durable, votée en 2010, fixe les grandes orientations en la matière.

Les directions en charge de l'environnement poursuivent les actions mises en œuvre depuis 2010 sur les thèmes des déchets (tri, valorisation et incitation à la réduction de la production de déchets ménagers), de la forêt (travaux de prévention des incendies de forêt, structuration d'une filière bois), de l'énergie (aide au développement des énergies renouvelables et programme d'économies d'énergie), de la pollution de l'air (développement d'outils d'aide à la décision) ou du bruit (financement de protections acoustiques pour les riverains des principaux axes routiers, mise en place d'un observatoire du bruit).

- Sports, Culture

Pour autant, la CPA agit pour le développement de la culture et des sports par des dispositifs de soutien aux associations, aux communes et aux porteurs de grands projets culturels et sportifs. Elle apporte son concours ou crée de nombreux événements pour le plus grand nombre en essayant d'en démocratiser l'accès.

Par ailleurs, la Communauté du Pays d'Aix a sous sa responsabilité de nombreux équipements : musée Granet, le Grand Théâtre de Provence, le Centre Chorégraphique National, la salle de spectacle du Bois de l'Aune, les piscines... La gestion environnementale de ces bâtiments est parfois intégrée, mais de manière ponctuelle. Une démarche plus globale pourrait être envisagée, y compris auprès des communes, auxquelles elle apporte des fonds de concours pour la gestion de leurs propres équipements.

Depuis 2011, elle a renforcé son dispositif d'appui aux associations sportives pour la mise en place d'éco manifestations, démarche qui a d'ailleurs été labellisée au niveau national par le Comité National Olympique du Sport Français. Ce dispositif change d'échelle à partir de cette année puisque l'ensemble des associations sportives soutenues financièrement par la CPA devra mettre en place des actions sur le développement durable.

Cependant, ce dispositif n'a pas pu être élargi à ce jour aux associations culturelles et autres associations soutenues par la CPA (qui, toutefois, pour certaines d'entre elles, intègrent déjà ces principes dans l'organisation de leurs événements).

Conclusion

Les grands principes inscrits en 2010 dans la Charte vers un Développement Durable ont encore du mal à se matérialiser. Il n'est pas encore observé d'amélioration significative des principales difficultés rencontrées par le territoire : logements, transports, qualité de l'air et emplois. En effet, malgré les efforts consentis dans ces domaines, ces politiques nécessitent du temps pour produire les effets escomptés.

Le SCOT, démarche transversale par excellence, garantira leur mise en cohérence autour d'un projet de territoire opérationnel et fédérera les moyens autour des mêmes objectifs. Pour cela, il faut accélérer les processus pour disposer de ces cadres de référence à l'action publique afin de ne pas rendre irréversibles les impacts sur l'environnement identifiés depuis 10 ans sur le territoire.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement et notamment son article L. 110-1 ;

VU l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n°2010_A202 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'approbation de la Charte vers un Développement Durable du Pays d'Aix ;

VU l'avis de la Commission Environnement, développement durable et gestion des déchets en date du 10 octobre 2014 ;

VU l'information faite en Bureau communautaire du 6 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.



Rapport sur la situation en matière de Développement Durable Communauté du Pays d'Aix

Exercice 2014

Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011
Proposé à l'assemblée communautaire du 11 décembre 2014

Rapport développement durable 2014 de la Communauté du Pays d'Aix

SOMMAIRE

Introduction

A - Présentation du territoire de la Communauté du Pays d'Aix.....	6
B - Les 5 finalités du développement durable déclinées sur les politiques structurantes de la Communauté du Pays d'Aix.....	8
C - Les actions pour une collectivité exemplaire et responsable.....	15
Le développement durable correspond avant tout à un processus : véritable changement culturel dans la collectivité, les méthodes de mise en œuvre des projets sont tout aussi importantes que les finalités à prendre en compte. 5 principes doivent permettre de la mise en œuvre du développement durable : l'amélioration continue, l'évaluation, la participation des acteurs, le pilotage des projets et la transversalité.	16
D - Le développement durable appliqué à chacune des compétences de la Communauté du Pays d'Aix.....	20
Développement économique	
Formation, insertion et emplois	
Constructions, habitat, politique de la ville et appui aux communes	
Déplacements, transports et infrastructures	
Environnement	
Sport et Culture	

Conclusion	26
------------------	----

Introduction et Méthodologie

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 pris pour application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Conformément à ce décret, la Communauté du Pays d'Aix en tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, a l'obligation de fournir ce document avant le vote de son budget 2015.

La nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards d'habitants en 1960, 7 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050, selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses.

De par leurs champs de compétences, les collectivités sont au cœur des projets de société et portent des politiques publiques en lien avec les trois composantes du développement durable : sociale, environnementale et économique. Elles ont un rôle central dans le développement durable du territoire et peuvent répondre, par l'ensemble de leurs actions, aux finalités du développement durable telles qu'énoncées dans le cadre national de référence pour les projets territoriaux de développement durable.

Ces préoccupations ne sont pas nouvelles pour la Communauté du Pays d'Aix. Chaque politique territoriale et chaque direction opérationnelle

s'efforcent de mettre en œuvre des projets et des actions allant dans le sens d'un développement durable du Pays d'Aix et répondant à ces finalités.

A la lumière du référentiel national et d'un travail de synthèse auprès de l'ensemble des services de la Communauté du Pays d'Aix, ce présent rapport dresse le bilan pour l'année 2014 de la situation des projets et actions de la CPA répondant aux finalités du développement durable.

Ce rapport est composé de 3 parties :

- un point sur chacune des finalités du développement durable et les principales actions menées par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2014. On trouve dans cette partie des indicateurs clés qui permettent de suivre l'évolution de l'activité ;
- une seconde partie sur le fonctionnement interne de la collectivité au regard du développement durable ;
- enfin, le détail pour chaque politique des actions menées sur chacune des finalités.

Le rapport a été réalisé en interne par la Direction de l'Environnement, service écologie urbaine. Les contenus sont validés ensuite par les services concernés.

Principales sources utilisées :

- Rapports d'Activités 2013
- Rapport développement durable 2013
- Bilans d'activités thématiques (déchets, SPANC)
- Bilans annuels des différents schémas et plans (charte développement durable, plan climat, PDU, PLH)

A - Présentation du territoire de la Communauté du Pays d'Aix

Le regroupement progressif des communes du Pays d'Aix au sein d'une Communauté de Communes puis de la Communauté d'Agglomération dans sa forme et son périmètre actuel traduit la volonté de construire le territoire sur une stratégie cohérente de développement. Cette stratégie s'appuie sur une dynamique positive dans le sens d'une solidarité intercommunale pour l'avenir du territoire.

La Communauté du Pays d'Aix est née en janvier 2001 et compte aujourd'hui 36 communes membres et 400 000 habitants. Depuis le 1^{er} janvier 2014, elle a intégré 2 nouvelles communes : Gardanne et Gréasque.

Elle intervient dans des domaines d'intérêt général tels que les transports, l'aménagement de l'espace intercommunautaire, la collecte et la valorisation des déchets, l'habitat, la cohésion sociale, le développement économique ou encore en matière de culture et de sport.

La Communauté du Pays d'Aix s'est donnée pour objectif d'apporter un service de qualité à la population du Pays d'Aix dans le souci du bien-être de ses habitants en renforçant et en priorisant les actions entreprises pour une meilleure efficacité de l'action publique.

Dans les agglomérations autour de Marseille, les années 2012 et 2013 ont été marquées par les débats sur l'évolution des intercommunalités et les questions de coopération métropolitaine.

36 communes
400 000 habitants
Budget d'investissement 2013 : 87,5 millions d'€

<u>Économie, emplois :</u>
63 pôles d'activité, soit 2200 ha réservés aux entreprises
136 000 emplois en 2013
16 300 chômeurs
32 000 ha d'espaces agricoles (25 % du territoire)
1 200 exploitations agricoles

<u>Déplacements :</u>
13 millions de déplacements quotidiens dont 66% réalisés en voiture
22 lignes régulières de TC.
7000 inscrits en covoiturage

<u>Culture, patrimoine et loisirs</u>
21 musées,
190 monuments classés sur la Ville d'Aix en Provence
17 piscines communautaires

<u>Habitat :</u>
168 200 logements dont 50% de maisons individuelles
13% de logements sociaux
46% des logements construits avant 1975 (date de la 1 ^{ère} réglementation thermique)

<u>Formation, recherche</u>
50 000 étudiants
1000 jeunes apprentis au CFA
2000 enfants par an formés au développement durable

<u>Cadre de vie, environnement, déchets</u>
12% de la population exposée à des niveaux de pollution de l'air importants
8 % de la population exposée à des niveaux de bruit importants
6400 m² de capteurs solaires thermiques installés depuis 2004
206 installations de chauffage au bois énergie aidées
351kg de déchets ramassés par habitants et par an,
24 Plans de Prévention des Risques approuvés

<u>Espaces naturels</u>
6 sites Natura 2000
57 % de la surface du territoire sont des espaces boisés.
62 % des espaces forestiers sont privés
Plus de 2,3 millions de m³ de bois sur pied et qui s'accroissent de 110 000 m³ par an.

B – Les 5 finalités du développement durable déclinées sur les politiques structurantes de la Communauté du Pays d'Aix

Le **Schéma de Cohérence Territoriale**, a été approuvé par le Conseil Communautaire de décembre 2013, même s'il doit être aujourd'hui complété pour prendre en compte les territoires de Gardanne et Gréasque. Il fixe les orientations pour le Pays d'Aix notamment au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les priorités portent sur un rattrapage pour les politiques du logement et des déplacements. Pour cela, le SCOT promeut un modèle de développement urbain polarisé et hiérarchisé. Le document affirme le rôle de centralité du Pays d'Aix au cœur du grand territoire métropolitain et souligne la nécessaire performance du territoire pour assurer ce rôle.

Pour montrer son engagement dans la voie du développement durable, la Communauté du Pays d'Aix a mis en **place une**

Charte vers un développement durable.

Signée en décembre 2010 par le Président de la CPA, le Préfet, la Région PACA, le Conseil Général 13 et les 34 communes de son territoire, elle a permis à la CPA de fixer son cadre stratégique en matière de développement durable. Elle sera enrichie au cours de son évolution.

La Charte a été reconnue Agenda 21 par le Ministère du développement durable en décembre 2013.

Les enjeux de la Charte développement durable :

- adopter des modes de vie, de production et de consommation durables.
- préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine.
- instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme.
- lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à cette évolution prévisible.

La Charte fixe également des prescriptions générales à destination de l'ensemble des politiques publiques de la CPA:

- maîtriser l'étalement urbain et définir le bon équilibre dans l'usage des sols
- développer une autre mobilité : transports en commun, déplacements modes actifs, limitation de l'usage individuel des véhicules
- identifier et valoriser les potentialités locales et s'engager dans des objectifs « croissance verte »
- réformer fondamentalement les comportements, informer, sensibiliser, éduquer, former

L'ambition de la Charte du Pays d'Aix se concrétise par la réalisation d'un programme d'actions (30 fiches projets, 150 actions) qui répond à des objectifs opérationnels identifiés en concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Les actions inscrites dans la Charte sont évaluées chaque année en concertation avec leurs porteurs de projets.

1. *Lutte contre le changement climatique*

L'année 2014 est la deuxième année de mise en route du Plan Climat Energie Territorial, adopté en fin 2012. Ce sera l'année de la première évaluation. La rénovation de l'habitat et la diminution de la place de la voiture individuelle sont les deux enjeux à traiter de manière prioritaires sur le Pays d'Aix.

Sur ces 2 sujets, des actions phares ont été lancées en 2014, comme les outils pour la rénovation énergétique des logements et de nombreuses actions favorisant les transports en commun.

- **PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2014 :**

- > Ouverture de la nouvelle gare routière d'Aix en Provence
- > Ouverture du nouveau pôle d'échange de Plan d'Aillane (Les Milles)
- > ouverture du parking relais « malacrida » au sud est d'Aix (240 places)
- > ouverture d'un relais vélo (100 places) à la gare ferroviaire d'Aix-en-Provence.
- > Réalisation du schéma de développement des énergies renouvelables
- > Mise en service du réseau de chaleur urbain au bois d'Aix en Provence
- > Installation de 9 ha de panneaux photovoltaïque sur le parc des Sauvaires de Gardanne pour une puissance de 9.36 MWc (210 397 megawatt/h)
- > Lancement du projet pilote « Citelium » de déploiement de bornes de Charge pour Véhicules électriques sur le système d'éclairage public.

Zoom sur :

Création d'un itinéraire bis dédié au bus :

Afin de faire gagner du temps en transports en commun, sans en faire perdre aux automobilistes, la CPA a aménagé un itinéraire de 2 km le long de la RD9, permettant aux bus de relier la zone d'activité des Milles au centre ville en un temps garanti de 14 minutes.

Partant du principe que plus les bus seront performants, moins il y aura de voitures, de bouchons et de pollutions, la CPA s'attache ainsi à donner aux usagers l'envie d'opter pour les transports en commun en démontrant que le bus est plus rapide que la voiture. Ce sera désormais le cas entre la zone d'activités des Milles où travaillent plus de 25 000 salariés et la nouvelle gare routière d'Aix

- **QUELQUES REPERES :**

	2011	2012	2013	Evolution depuis 2011
Nombre de logements financés pour une rénovation énergétique (installation d'énergie renouvelable, isolation, ...)	680 logements	780 logements	171 logements	-74%
Nombre d'inscrits au covoiturage	5800 inscrits	6000 inscrits	7120 inscrits	+23%
Nombre de places de parcs relais	2305	2523	2543	+10%
Nombre de voyages du réseau « aix en bus »	17000000	17000000	17800000	+5%
Nombre de voyages sur la ligne Aix – Marseille	2 237 226	2 297 746	2 363 362	+5%

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et protection des ressources

La Communauté du Pays d'Aix jouit d'une richesse biologique remarquable : les espaces naturels et agricoles couvrent 80 % de sa superficie et 51 % de son territoire est concerné par un périmètre réglementaire en faveur de la biodiversité. L'action publique mise en œuvre depuis 2003 sur l'entretien de la forêt a permis de réduire très nettement les hectares brûlés chaque année. Aujourd'hui avec la Charte forestière de territoire (CFT) et le Schéma d'approvisionnement territorial (SAT), la politique forestière de la CPA est définie de façon à faciliter la mobilisation du gisement de bois.

Une des principales menaces sur ces milieux et paysages est l'urbanisation croissante, l'étalement urbain, et morcellement des espaces qui prend différentes formes sur le territoire.

La rédaction du Schéma de Cohérence Territoriale et plus particulièrement la partie sur la mise en place d'un document d'orientation d'une Trame verte/Trame bleue à l'échelle du territoire sera donc primordiale pour assurer la pérennité de cette finalité.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix joue aussi un rôle direct dans la protection des milieux par la politique du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'aide au financement des stations d'épuration, la réalisation de travaux de protection des rivières dans les zones d'activité et dans le cadre de sa politique forestière.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2014 :

- > Création d'un observatoire régional de la biodiversité agricole
- > Groupe de travail sur la biodiversité mis en place par l'Agglopolé Provence dans le cadre du site Natura 2000, « garrigues de lançon »
- > Sortie du kit pédagogique sur la forêt dans le cadre du programme « apprendre pour agir »
- > Mise en place d'une aide financière pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs pour les foyers les plus modestes (entre 10 et 15% du coût en plus des aides de l'agence de l'eau)
- > création du plan ORSEC sur la zone commerciale de plan de campagne
- > Mise en place d'un projet pilote sur 9 communes sur le risque inondation
- > lancement d'un programme pédagogique sur les risques majeurs

Zoom sur :

Guide sur la gestion forestière et l'urbanisme

Dans le cadre de la Charte forestière de territoire, la CPA a produit un guide (114 pages) à l'attention des élus des communes et des cabinets d'urbanisme pour mieux prendre en compte la gestion de la forêt dans les documents d'urbanisme.

• QUELQUES REPERES :

	2011	2012	2013	Evolution depuis 2010
Nombre de sites Natura 2000 bénéficiant d'un Document d'Orientation et de Gestion	3 Il s'agit des mêmes sites (Arbois, Etoile, Grand Site Sainte Victoire)	3 Il s'agit des mêmes sites (Arbois, Etoile, Grand Site Sainte Victoire)	3 Il s'agit des mêmes sites (Arbois, Etoile, Grand Site Sainte Victoire)	
Surface de travaux DFCL réalisée par la CPA	276 ha	42 ha	430 ha	+55 %
réserve de l'exposition sur la biodiversité	11 jours	118 jours	65 jours	+90%
réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif contrôlées par le SPANC	110	120	121	

3. *D*ynamique de mode de production et de consommation responsables

Valoriser les produits locaux, favoriser l'emploi des habitants du Pays d'Aix, limiter les consommations, produire de manière plus écologique et équitable etc... ce sont les enjeux de cette 3^{ème} finalité qui a été affichée comme un axe fort de la Charte vers un développement durable en 2010.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix peut agir de manière déterminante dans ces domaines, notamment en terme de développement économique. Les actions les plus significatives restent celles menées depuis 10 ans sur la politique de collecte et de traitement des déchets ménagers. La CPA est notamment engagée depuis 2012 dans un Plan de Prévention des déchets qui vise à réduire la production des déchets à la source.

Il faut noter que certaines actions innovantes ont été initiées comme par exemple les Halles Terre de Provence ou le développement de la filière bois, mais restent embryonnaires et trop peu développées ; les marges de progrès sont encore importantes pour pouvoir afficher des résultats satisfaisants sur cette finalité.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2014 :

- > Mise en place d'un fond de concours aux communes pour la gestion et l'exploitation de la forêt communale et la sylviculture
- > Étude sur les dessertes forestières pour l'organisation de la mobilisation du bois
- > Organisation d'une filière pour le ramassage des textiles, des déchets d'ameublement et des déchets dangereux des ménages
- > Création de 5 circuits cyclotouristiques autour des vignobles
- > Ajout d'un volet alimentaire à la Charte agricole (tablée ronde sur le thème de l'alimentation)

Zoom sur :

Lancement du projet « commerces engagés » sur 4 communes :

L'association Ecoscience Provence intervient sur les communes de Vitrolles, Les Pennes Mirabeau, Rousset et Fuveau afin de sensibiliser les commerçants aux pratiques du développement durable.

• QUELQUES REPERES :

	2011	2012	2013	Evolution depuis 2010
fréquentation des « Halles Terres de Provence »	62 000 personnes	110 166 personnes	100 000 personnes	+61%
Déchets triés collectés	51 kg/hab/an	52 kg / hab / an	53 kg / hab / an	+4%
Déchets collectés	358 kg / hab / an	354 kg / hab / an	351 kg / hab / an	-2%

4. Accès pour tous à un environnement et des services de qualité (épanouissement de tous les êtres humains)

Même si les services de proximité sont essentiellement assurés par les communes, la Communauté du Pays d'Aix dispose de quelques leviers d'actions pour assurer un épanouissement au plus grand nombre d'habitants. Dans les domaines culturels et sportifs, elle mène par exemple une politique ambitieuse pour mettre en place et soutenir des équipements et des animations pour tous et de proximité

Dans le cadre des services rendus à la population (déchets, transports ...), la Communauté du Pays d'Aix s'efforce de conduire des démarches qualité en prenant en compte les attentes des usagers. La Communauté du Pays d'Aix a également une mission en terme d'éducation et de formation, elle est notamment gestionnaire du Centre de Formation des Apprentis (CFA). Enfin, la Communauté a engagé depuis plusieurs années des politiques de lutte contre le bruit et la pollution de l'air, visant à améliorer la situation des habitants les plus exposés à ces nuisances.

Cependant, les actions engagées se situent dans des approches thématiques sans forcément des liens entre elles ou alors très ponctuellement. Cette finalité nécessiterait une réflexion plus globale afin de se doter d'une politique d'ensemble qui puisse donner une vision plus transversale et des objectifs à plus long terme.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2014 :

- > Finalisation d'un écran acoustique sur la commune d'Aix (val St André sud) protégeant environ 50 logements
- > Création d'une nouvelle centrale de traitement de l'air dans la piscine de Bouc Bel Air
- > Mise en place de nouvelles aires de jeux pour enfants au lac de Peyrolles
- > Poursuite de travaux sur la médiathèque de Pertuis.
- > Optimisation des conditions d'exploitation des piscines communautaires existantes (maîtrise des dépenses énergétiques et lutte contre les trichloramines dans l'air)

Zoom sur :

La qualité de l'air intérieur dans les écoles :

La CPA soutient les communes dans leur obligation de surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public : fourniture de cahier des charges, formation, sensibilisation des personnes fréquentant les établissements ...

• QUELQUES REPERES :

	2011	2012	2013	Evolution depuis 2010
Nombres de demandes pour les programmes pédagogiques sur le développement durable	530 dossiers	527 dossiers	424 dossiers	+20% (arrêt du programme agriculture en 2013)
Taux de réussite aux examens pour le CFA	82%	85 %	81 %	+1.22%
fréquentation des piscines de la Communauté du Pays d'Aix	761 036 entrées	765 720 entrées	768 547 entrées	+1%
Budget alloué au PRODAS (projet de développement des activités sportives)	131 K€		239 K€	+82%
Subvention aux associations	20 111 433 €	21 012 946 €	21 161 005€	+5%

5. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

L'un des objectifs des intercommunalités est d'assurer une cohésion et un partage entre les communes et les populations d'un même territoire.

Pour se faire, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique volontaire d'appui aux communes : elle se traduit par une expertise technique et un accompagnement adapté à l'organisation des services de chaque commune ainsi qu'un soutien financier sur les thèmes suivants : bâtiments publics et économies d'énergie, accessibilité, réseaux d'assainissement collectif, aménagement, et urbanisme

Au sein de ses compétences propres, la Communauté du Pays d'Aix intervient aussi directement pour la cohésion sociale, notamment dans sa politique de l'habitat, politique de la ville, mission handicaps, accueil des gens du voyage ou encore le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2014 :

- > Opérations de rénovation urbaine sur les communes de Vitrolles et d'Aix-en-Provence.
- > Organisation de 6 forums pour l'emploi sur le territoire du Pays d'Aix portant sur les thématiques suivantes : industrie, hôtellerie-restauration-tourisme, services à la personne, propreté, création d'activité et transport, qui ont accueilli 1721 personnes.
- > Développement du recours aux clauses sociales dans les marchés publics sur le territoire du Pays d'Aix : réalisation de 8 373 heures d'insertion au bénéfice de 18 personnes et la programmation de près de 100 000 heures d'insertion dans le cadre de futurs marchés (notamment le projet de centre aquatique de Venelles, la construction du Centre pénitentiaire Luynes II, la construction de la Sous Préfecture d'Aix...).

- > 555 personnes en difficulté d'insertion professionnelle accompagnées dans le cadre du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Zoom sur

Généralisation de la clause sociale dans les marchés publics:

Les clauses sociales obligent les entreprises retenues à faire réaliser 5% des heures liées au marché par des personnes en insertion sociale. Consciente qu'il s'agit là d'un levier pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficulté, la CPA a généralisé cette pratique pour tous ses marchés supérieurs à 90 k€. Elle incite et aide également les donneurs d'ordre du territoire (communes, Etat, région etc...) à faire de même.

• QUELQUES REPERES :

	2011	2012	2013	Evolution depuis 2010
Personnes en difficulté intervenant sur des chantiers d'insertion	255 postes	283 postes	283 postes	+11%
Nombre de personnes « gens du voyage » accueillies sur les aires dédiées	687	736	863	+25%
Financement des diagnostics sur l'accessibilité des personnes handicapées	5 communes	24 communes	29 communes	+480%

C - Les actions pour une collectivité exemplaire et responsable

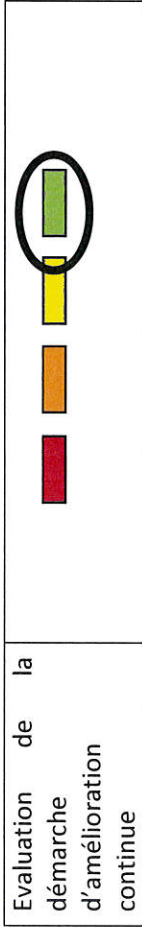
Le développement durable correspond avant tout à un processus : véritable changement culturel dans la collectivité, les méthodes de mise en œuvre des projets sont tout aussi importantes que les finalités à prendre en compte. 5 principes doivent permettre de la mise en œuvre du développement durable : l'amélioration continue, l'évaluation, la participation des acteurs, le pilotage des projets et la transversalité. L'année 2014 s'est déroulée dans la continuité des années précédentes.

1 La démarche de projet

• L'AMELIORATION CONTINUE

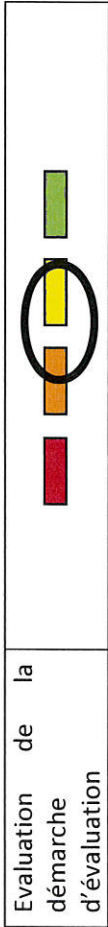
Tout projet de territoire durable doit apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable. Pour cela, un état des lieux doit être posé et les objectifs clairement affichés.

Dans chacune des politiques conduites au sein de la structure (PDU, PLH, CHARTE, SCOT etc...), un état des lieux est réalisé, souvent de manière externe. Il permet de dresser un diagnostic précis qui éclaire le choix des élus dans les objectifs sectoriels à atteindre.



• L'EVALUATION

L'observatoire du territoire se poursuit avec ID 20 en partenariat avec l'Agence d'urbanisme et la définition de 20 indicateurs qui seront suivis chaque année. Le plan climat est évalué pour la 1^{ère} fois en 2014. Sur les autres sujets, la plupart des services pratiquent l'évaluation des projets au regard des objectifs politiques qui leur ont été définis. Cette évaluation n'est pas toujours menée sur l'ensemble des finalités du développement durable. Cependant, l'évaluation est souvent peu exploitée de manière globale et transversale au sein de la structure.



• LA PARTICIPATION DES ACTEURS

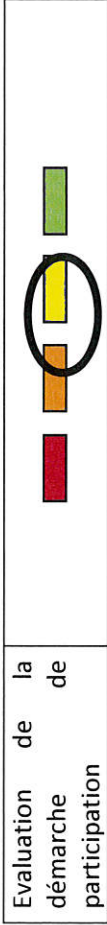
En 2014, de nombreux projets ont fait l'objet d'une association des acteurs, notamment au moment des enquêtes publiques : PDU, SCOT... Dans chaque démarche territoriale initiée, la CPA organise des dispositifs de concertation associant acteurs du territoire : élus, techniciens, représentant du monde économique, associatif, organismes publics.

Le CPIE du Pays d'Aix met en œuvre depuis 2012 un programme de formation/ sensibilisation des habitants sur les thèmes du développement durable soutenu par la CPA, pour essayer de maintenir une dynamique de participation.

Une expérimentation est également en cours pour associer les habitants à mieux comprendre et connaître les nuisances sonores (projet « sentinelles du bruit »).

Cependant il n'existe pas de culture commune de la concertation au sein de la structure, chaque service agissant à côté des autres.

On note également une problématique de moyens insuffisant pour mettre en œuvre une concertation qui arrive souvent trop en aval des projets.



Évaluation de la démarche de transversalité	
--	--

Les élus référents des projets sont au centre des décisions qui sont préparées au sein des commissions thématiques, dont une est dédiée à l'environnement et au développement durable.

Évaluation de la démarche de pilotage	

L'enjeu de la transversalité n'est pas de juxtaposer plusieurs thématiques les unes à côté des autres, mais bien de rendre cohérentes les différentes expressions d'un territoire.

Rapport développement durable 2014 de la Communauté du Pays d'Aix

Les actions mises en oeuvre

Services concernés	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Gestion interne de la collectivité 						
→ commande publique → moyens généraux → informatique et télécommunication → ressources humaines → bâtiments → énergie → transports		Actions engagées : - mutualisation des véhicules de service - remboursement à 50% des abonnements transports des agents - plan de renouvellement du parc de véhicules, achat de véhicules électriques - Réhabilitation de plusieurs bâtiments communautaire : Amélioration de l'isolation thermique par l'extérieure et menuiseries du CFA , hôtel de boades,	Actions engagées : Signature de la Charte régionale zéro phyto Finalisation du document unique des risques professionnels et du règlement hygiène et sécurité	Actions engagées : - annexe environnementale sur les marchés publics - dématérialisation - paramétrage automatique des impressions en recto / verso - gestion des déchets de bureau (papier, D3E) - déploiement des tablettes tactiles pour les élus communautaires - Utilisation d'agro carburants par le pôle de proximité des Pennes-Mirabeau.	Actions engagées :- gestion des risques et formation du personnel - cellule d'hygiène - réhabilitation des bâtiments - concertation avec les partenaires sociaux - Sensibilisation des agents à l'éco responsabilité en matière de réduction des déchets	Actions engagées : - intégration d'une clause sociale dans les marchés publics - suivi des agents en difficulté - procédure de titularisation des contractuels - versement d'une allocation « enfants handicapés » - programme de formation des agents. - organisation de formations aux risques pour les élus et agents communaux

Pas d'évolution majeure entre 2012 et 2013.

Dans la continuité de 2013, la CPA poursuit l'intégration du développement durable dans la gestion interne de la collectivité malgré l'abandon de l'animation la démarche Er'A.

Les actions sont conduites à l'initiative des services les plus motivés et de manière ponctuelle et isolée. Dans ce cadre, on peut noter les actions mises en oeuvre par la Direction de l'Informatique qui se poursuit, ainsi qu'un accompagnement des services dans la mise en oeuvre d'une clause sociale dans les marchés publics avec des moyens de suivi et d'instruction au niveau de la direction de l'insertion et de la commande publique.

D - Le développement durable appliqué à chacune des compétences de la Communauté du Pays d'Aix

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
 Développement économique / Aménagement						
→ Aménagement des zones d'activités → réhabilitation des zones d'activités → innovation et développement des entreprises → Aide au commerce et à l'artisanat local → Tourisme → Agriculture	Schéma de développement économique (2006) Schéma de développement touristique (2011-2015) Charte Agricole	Actions engagées : - partenariat avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat sur l'énergie et les déchets - partenariat avec les associations de zones d'activités sur les thèmes des déchets, des déplacements, de la gestion de l'énergie, démarche RSE sur Vitropole - Préconisation sur la performance énergétique des bâtiments sur les ZAC communautaires et respect d'un charges de Cession de Terrain et d'un cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères pour toutes les constructions. - Démarche HQE Aménagement engagée sur l'aménagement de la ZAC des Vergeras à Saint Estève Janson. - soutien au pôle de compétitivité sur l'énergie (CAP Energie)	Actions engagées : - réhabilitation des zones d'activités : prise en compte des problématiques eaux pluviales, espaces verts - Aménagement de zones d'activités : gestion qualitative du pluvial et intégration paysagère, - développement d'un tourisme « nature » - Mise en place des MAET - animations pastorales - soutien au pôle de compétitivité sur les risques	Actions engagées : - développement de l'emploi local - soutien au FISAC - valorisation des filières économiques locales - soutien à l'innovation des filières environnementales - développement des circuits courts en matière agricoles - sensibilisation des citoyens aux comportements responsables - appui au développement des labels de qualité	Actions engagées : - développement des transports et modes doux lors de réhabilitation des zones d'activités - Étendre autant que possible les lignes de bus pour desservir les nouveaux espaces d'activités ; implantation de points covoiturages avec incitations auprès des entreprises ; aménagements d'espaces dédiés aux modes doux. - accompagnement et aide dans la mise en place de PDE. - accès aux sites naturels, à la culture et à l'histoire pour tous - identification des produits agricoles du territoire	Actions engagées : - Mise en réseau des entreprises (actions de Pays d'Aix Développement) - aide au développement des AMAP - aide à l'installation des jeunes agriculteurs - aide à la création d'entreprises (amorçage de projets)

Des avancées concrètes pour intégrer le dd dans les projets d'aménagement

Dès 2010, la Charte Développement Durable prévoyait la mise en place d'une « croissance verte » sur le territoire, réaffirmé par la Plan Climat : développement d'une filière des métiers de l'environnement, intégration de l'environnement dans les process des entreprises, réhabilitation écologique, valorisation des potentialités locales etc...

Plusieurs politiques évoluent désormais positivement en ce sens : sur la gestion des zones d'activité (éco conditionnalité des aides), éco construction dans les entreprises, immobilier d'entreprise (aides conditionnées à la création d'emplois) ...

Cependant, d'autres actions mériteraient d'être développées comme l'aide à la synergie entre les entreprises (écologie industrielle, économie circulaire) ou le développement de services aux personnels des entreprises.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Formation, insertion et emplois						
→ Insertion Emploi → Enseignement supérieur et recherche → partenariat Europe → Formation des apprentis	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (2013-2017)	Actions engagées :	Actions engagées : - utilisation du bio dans la restauration du CFA	Actions engagées : - Plan Campus - développement de l'emploi local - soutien aux pépinières d'entreprises locales - création d'un concours « créer en Pays d'Aix »	Actions engagées : - soutien à la recherche scientifique - aide à l'accès à la formation (22 diplômes au CFA) - soutien scolaire individualisé - aide au CROUS - développement durable des enfants dans les écoles	Actions engagées : - financement de chantiers d'insertion - financement de « bureaux d'emplois » dans 24 communes - financement de modules de professionnalisation notamment dans le secteur des services à la personne et de la logistique - organisation de forum emploi (850 pers) - création du « pass emplois » - bourse d'études pour des étudiants étrangers

Dans la continuité des années précédentes

Grâce à son action et ses financements, la Communauté du Pays d'Aix poursuit la mise en œuvre Plan Local d'Insertion et d'Emploi qui permet de renforcer sur le territoire communautaire les moyens des opérateurs locaux en matière d'insertion et d'emploi, notamment. Un nombre important d'outils destinés à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion est ainsi mis en place sur le territoire avec des résultats probants. Un nouveau service est également proposé aux communes et acheteurs du territoire avec la mise en place d'un accompagnement au développement des clauses sociales de leur marché.

Concernant la formation, des efforts sont engagés pour les étudiants, notamment avec le soutien à la recherche et à l'information : Le « Plan Campus » devrait permettre également de restructurer l'offre de logement pour les étudiants qui rencontrent de grandes difficultés pour se loger sur Aix en Provence ; la construction d'une bibliothèque interuniversitaire, l'hôtel de l'innovation et des technologies, sont autant de projets sur lesquels s'investit la CPA (2 246 278 € de budget de fonctionnement)

Enfin, on peut souligner la très bonne prise en compte du développement durable dans la gestion du CFA, tant au niveau des enseignements que sur la gestion des locaux et des équipements et notamment la formalisation d'un Agenda 21.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Constructions, habitat, politique de la ville						
→ Aménagement de zones d'habitat → Constructions, bâtiments → Accueil des gens du voyage → Appui aux communes	Programme Local de l'Habitat (en cours) Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. Délégation cadre du 30 juin 2011 définissant les critères communautaires des opérations d'aménagement d'espaces d'habitat	Actions engagées : - éco conditionnalités des aides pour les logements sociaux - aides pour l'installation d'énergie renouvelable dans les logements privés et sociaux - lutte contre la précarité énergétique - mise en place du Guichet unique pour la rénovation énergétique., - Aide pour l'isolation des logements - Aménagement de zone d'habitat : développement de réseau d'énergie renouvelable (chaudière bois à Coudoux)	Actions engagées : - projets d'éco quartier (Pertuis), - soutien au renouvellement urbain - adoption d'une Charte qualité pour la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage - appui technique et financier des stations d'épuration	Actions engagées : - requalification des centres anciens - construction de nouveaux équipements communautaires selon des performances environnementales renforcées - Engagement d'un protocole de chantier à faibles nuisances pour la réalisation des gros chantiers de construction : mise en place d'un critère dans les appels d'offres	Actions engagées : - aide au développement de logements étudiants et aménagements annexes (plan campus) - amélioration de l'habitat - Subvention aux bailleurs sociaux pour la mise en place de logettes. - Amélioration des espaces de pré collectes par la mise en place de dispositifs enterrés.	Actions engagées : - aides financières en faveur du logement social - soutien aux contrats de cohésion sociale - construction de nouvelles aires d'accueil des gens du voyage - appui social et administratif des gens du voyage - diagnostics accessibilité bâtiment - aide aux bailleurs sociaux pour l'accessibilité des entrées des bâtiments existants - aide aux primo accédants - formation des locataires du parc social pour la gestion des énergies suite aux réhabilitations - participation aux programmes de rénovation urbaine (Vitrolles et Aix)

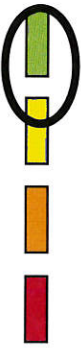
Des difficultés de pérennisation de l'action

L'habitat, la construction, la politique de la ville sont un des axes forts de la Charte de développement durable. En effet, le déficit de logement sur le Pays d'Aix est tel, qu'à l'heure actuelle les habitants sont contraints d'habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail.

Les objectifs de production de logements demeurent insuffisants pour absorber de déficit accumulé depuis plusieurs années. Ainsi le territoire exporte des demandeurs de logements vers les territoires voisins. Sans PLH validé, la CPA n'a plus de feuille de route pour les années à venir.

Au niveau de la construction, les principes du développement durable sont intégrés petit à petits.

En matière d'aménagement de zones d'habitat, les projets sont aujourd'hui élaborés et menés selon les critères et les objectifs de la Charte EcoQuartiers. Le nouveau quartier de Coudoux, conçu sur ces principes, sera livré fin 2014.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
						
Déplacements, transports et infrastructures						
→ Gestion des déplacements et transports → Amélioration des entrées de villes	Plan de Déplacements Urbains (2013 – 2023)	Actions engagées : - développement des couloirs bus - soutien à la plateforme de covoiturage - création et développement des parcs relais - développement du plan « véhicules électriques » - développement des modes actifs	Actions engagées : - gestion écologique des parcs relais : plantation et gestion raisonnée	Actions engagées : - renforcement des lignes de bus - développement d'un transport à la demande - création d'un titre MP2013 et d'un pass culture - intégration dans « Le Pilote »	Actions engagées : - tarif accessible à tous (1€) - réseau accessible aux personnes à mobilité réduite - tarif préférentiel pour les plus défavorisés, les étudiants, les personnes âgées. - animations scolaires pour le civisme dans les transports - programme d'éducation à la sécurité routière pour les scolaires	

De gros investissements opérationnels en 2014.

La politique de développement des transports en commun et de ses infrastructures nécessaires à leur attraction se poursuit sur le territoire. L'année 2014 est marquée par la mise en route de plusieurs aménagements structurants pour le territoire : ouverture du pôle d'échange de Plan d'Aillanne, parc relais Malacrida, fin des travaux de la nouvelle gare routière, ouverture de plusieurs relais vélo, dont un à la gare ferroviaire, itinéraire bis pour les bus le long de la RD9...

Cette politique ambitieuse confirme l'objectif pointé dans la Charte développement durable et le Plan Climat comme l'un des enjeux transversal majeur pour le territoire.

Il faudra néanmoins plusieurs années avant de voir les effets de cette politique sur la qualité de vie des habitants et surtout un engagement des citoyens à modifier leurs habitudes de mobilité.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Environnement						
→ Lutte contre la pollution de l'air → Lutte contre les nuisances sonores → Maîtrise de l'Energie → Gestion des déchets ménagers → Protection et valorisation du patrimoine naturel forestier → Gestion des risques → Service Public d'Assainissement Non Collectif → Education au développement durable	Charte développement durable (2010-2015) Plan Climat (2012 – 2017) Charte Forestière (2012 - 2017) Programme Local de Prévention des Déchets (2012-2015) Schéma d'approvisionnement territorial en bois et produits ligneux (2013)	Actions engagées : - aide financière pour le développement des énergies renouvelables et la rénovation thermique des logements - développement du Plan Véhicule électrique - développement du dispositif sur les Certificats d'Economie d'Energie - développer les plans communaux de sauvegarde et les DICRIM - valorisation du biogaz du l'ISDND	Actions engagées : - certification ISO 14 001 du centre de stockage des déchets - réalisation de travaux forestiers - soutien aux gestionnaires Natura 2000 - fonds de concours pour la sylviculture des forêts communales - aides aux communes pour l'organisation et la communication face aux risques majeurs. - contrôle des installations d'assainissement non collectif - programme de déploiement des dispositifs de collecte enterrés	Actions engagées : - subvention des espaces Info Energie pour assurer l'information de la population - information sur prévention des déchets - collecte des cartons pour les commerçants - développement du compostage individuel et collectif - filière de valorisation des textiles - valorisation économique de la forêt (approbation du Schéma d'Approvisionnement Territorial) - collecte de sapins de Noël	Actions engagées : - politique d'appui sur la qualité de l'air - mise en place d'un observatoire du bruit - aménagement de points de collecte - optimisation du maillage des déchetteries - collecte des déchets dangereux - éducation des enfants au développement durable - Projet pilote d'extension des consignes de tri des plastiques sur 4 communes : Trets, Rousset, Chateaufort, le Rouge et Mimet.	Actions engagées : - réalisation de chantiers d'insertion pour les travaux forestiers - programme d'aide pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Dans la continuité des années précédentes

La politique environnement de la Communauté du Pays d'Aix couvre de manière historique de nombreux champs du développement durable. La démarche fédératrice de Charte vers un développement durable votée en 2010 fixe les grandes orientations en la matière.

Les directions en charge de l'environnement poursuivent les actions mises en œuvre depuis 2010 sur les thèmes des déchets (tri, valorisation et incitation à la réduction de la production de déchets ménagers), de la forêt (travaux de prévention des incendies de forêt et aide à la sylviculture), de l'énergie (aide au développement des énergies renouvelables et programme d'économies d'énergie), de l'assainissement, ou de la pollution de l'air (développement d'outils d'aide à la décision) ou du bruit (financement de protections acoustiques pour les riverains des axes routiers) .

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Sport et culture 						
→ Sport → Culture	Politiques culturelle et sportives votée chaque année	Actions déjà engagées : - rénovation des équipements selon des performances environnementales	Actions déjà engagées : - développement des activités sur le plan d'eau de Peyrolles	Actions déjà engagées : - Renforcement de la démarche sur les éco manifestations : formation de l'ensemble des associations sportives, obligation de remplir la Charte, suivi et évaluation.	Actions déjà engagées : - accompagnement financier des associations pour les plus jeunes - animations culturelles artistiques - soutien au sport de haut niveau - mise en place d'un « Plan hygiène » dans les piscines (opération nageons propres)	Actions déjà engagées : - animations sportives sans les quartiers sensibles - dispositif « sport / école/ entreprise » - politique tarifaire adaptée à tous pour les manifestations culturelles

Un pas de plus vers les éco manifestations sportives

Pour autant, la CPA agit pour le développement de la culture et des sports par des dispositifs de soutien aux associations, aux communes et aux porteurs de grands projets culturels et sportifs. Elle apporte son concours ou crée de nombreux événements pour le plus grand nombre en essayant d'en démocratiser l'accès.

Par ailleurs, la Communauté du Pays d'Aix a sous sa responsabilité de nombreux équipements : musée Granet, le Grand Théâtre de Provence, le Centre Chorégraphique National, la salle de spectacle du Bois de l'Aune, piscines... La gestion environnementale de ces bâtiments est parfois intégrée mais de manière ponctuelle. Une démarche plus globale pourrait être envisagée, y compris auprès des communes auxquelles elle apporte des fonds de concours pour la gestion de leurs propres équipements.

Depuis 2011, elle a renforcé son dispositif d'appui aux associations sportives pour la mise en place d'éco manifestations, démarche qui a d'ailleurs été labellisée au niveau national par le Comité National Olympique du Sport Français. Ce dispositif change d'échelle à partir de cette année puisque l'ensemble des associations sportives soutenues financièrement par la CPA devra mettre en place des actions sur le dd.

Cependant, ce dispositif n'a pas pu être élargi à ce jour aux associations culturelles (qui, toute fois, pour certaines d'entre elles, intègrent déjà ces principes dans l'organisation de leurs événements).

Conclusion

Le rapport développement durable 2014 représente le quatrième bilan de la situation en matière de Développement Durable centré spécifiquement sur les politiques et les activités de la Communauté du Pays d'Aix.

Un bilan annuel à l'échelle du territoire est réalisé en parallèle dans le cadre de Charte vers un Développement Durable et du Plan Climat vient compléter utilement celui-ci.

Ce travail permet de constater que la Communauté du Pays d'Aix avance sur le terrain du développement durable. Depuis 2012 :

- Elaboration d'un observatoire du territoire
- Validation de plusieurs plans ou programmes (PDU, plan climat, SCOT, Charte Forestière) donnant un cadre d'actions pour les prochaines années.
- Nombreuses réalisations dans le domaine de la mobilité

Cependant, des marges de progrès sont encore possibles notamment sur les questions liées au pilotage ou à la concertation.

En effet, la coordination entre les politiques sectorielles (habitat, transports, économie, environnement) doit encore s'affiner.

Les grands principes inscrits en 2010 dans la Charte vers un Développement Durable ont encore du mal à se matérialiser. Il n'est pas encore observé d'amélioration significative des principales difficultés rencontrées par le territoire : logements, transports et emplois. En effet, malgré les efforts consentis dans ces domaines, ces politiques nécessitent du temps pour produire les effets escomptés.

Le SCoT, démarche transversale par excellence, garantira leur mise en cohérence autour d'un projet de territoire opérationnel et fédérera les moyens autour de mêmes objectifs. Pour cela, il faut accélérer les processus pour disposer de ces cadres de référence à l'action publique afin de ne pas rendre irréversibles les impacts sur l'environnement identifiés depuis 10 ans sur le territoire.

Rapport Développement Durable

Communauté du Pays d'Aix

Direction de l'environnement
Service écologie Urbaine

04 42 91 49 56

ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr

OBJET : Institution - Rapport sur la situation en matière de développement durable à la CPA

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



15 DEC. 2014